

CONSEIL MUNICIPAL

↻ **REUNION DU 6 avril 2018** ↻

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

L'an deux mil dix-huit, le six avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LEON, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de LAFAYE Christian, Maire.

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles et qu'un avis de cette réunion est affiché à la porte de la Mairie.

Ordre du jour :

- ▶ **PERSONNEL COMMUNAL – INSTAURATION DU RIFSEEP**
- ▶ **DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (point reporté à l'échelle départementale)**
- ▶ **ASSAINISSEMENT COLLECTIF / AVENANT A LA CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE 2018**
- ▶ **SIVOS REGION LE DONJON - DEMANDE DE PARTICIPATION POUR 2 ELEVES**
- ▶ **SIVOS DE JALIGNY SUR BESBRE - PARTICIPATIONS 2018**
- ▶ **CENTRE SOCIAL DE JALIGNY SUR BESBRE - PARTICIPATIONS 2018**
- ▶ **TRAVAUX SUR RD 53 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**
- ▶ **CREANCES ADMISES EN NON VALEUR – BUDGETS COMMUNE ET ASSAINISSEMENT**
- ▶ **VOTE DES TAUX D'IMPOSTION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018**
- ▶ **APPROBATION DES BUDGETS 2018 (COMMUNE ET ASSAINISSEMENT)**
- ▶ **QUESTIONS DIVERSES.**

Le 30 mars 2018
Le Maire,

1. DELIBERATION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Vu la délibération n° 52/2016 de principe portant application du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 2/03/2018

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il convient d'instaurer au sein de la commune de SAINT-LEON conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant

pour les agents de la commune,

Considérant qu'il convient de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour chaque cadre d'emplois,

Propose au Conseil d'adopter les dispositions suivantes :

Le RIFSEEP (IFSE et CIA) est attribué :

- Aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel (au prorata de leur temps de travail)
- Ce régime indemnitaire sera également appliqué **aux agents contractuels** relevant de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 et occupant un emploi au sein de la commune.

La présente délibération prendra effet au 1^{er} avril 2018

Le montant individuel de l'IFSE et du CI sera décidé par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté. Que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence et les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

2. RGPD – DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Le Maire expose à l'assemblée le règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui sera applicable à compter du 25 mai prochain. Ce règlement a vocation à s'appliquer aux traitements des données à caractère personnel, qu'ils soient automatisés ou non. Une donnée à caractère personnel est constituée par toute information qui se rapporte à une personne physique, qu'elle soit identifiée, voire simplement identifiable.

Chaque organisme public devra être en mesure de démontrer le respect de ces principes et mettre en œuvre des mécanismes et des procédures qui permettent la protection des données à caractère personnel.

Le RGPD énonce une autre obligation pour chaque organisme public, la désignation d'un délégué à la protection des données. Compte tenu de l'enjeu de la protection des données à caractère personnel et des éléments énoncés précédemment, une réflexion sur la création d'un service mutualisé sera étudiée à l'échelle départementale.

3. SIVOS REGION LE DONJON / DEMANDE DE PARTICIPATION DE FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASSE DU COLLEGE VICTOR HUGO

Le SIVOS de la Région de LE DONJON informe la commune des frais de fonctionnement du gymnase utilisé par les élèves du collège Victor Hugo et qui s'élèvent à 18 750 € soit 132.04 € par élève.

Deux élèves de la commune sont scolarisés au collège de LE DONJON, et il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette contribution.

Le Conseil Municipal a donné un avis défavorable sur la participation de la commune au SIVOS de la région du DONJON.

4. SIVOS JALIGNY SUR BESBRE/ PARTICIPATIONS 2018

Les participations 2018 présentés par le SIVOS de JALIGNY sur BESBRE qui s'élèvent à un total global de **2 575.56 €** qui se décomposent ainsi :

☞ Compétence 1 :	1 007.46 € (soit pour 15 élèves)
☞ Compétence 2 :	1 568.10 € (soit pour 37 élèves)

5. CENTRE SOCIAL JALIGNY/NEUILLY – PARTICIPATION ACCUEIL DE LOISIRS ET ANIMATION GLOBALE 2018

La participation 2018 pour les centres de loisirs et l'animation globale s'élève à un total de **1 515.00 €** qui se décompose ainsi :

- **Animation globale, adhésion 2018 :**
 - ✓ 1 X 612 612 €
 - ✓ Accueil de loisirs 903 €

6. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE EN MATIERE DE SECURITE ROUTIERE – POSE DE TETE DE SECURITE SUR LA RD 53

Le Maire expose à l'assemblée la proposition du Conseil départemental de l'Allier qui programme l'entretien des fossés de la RD 53. Les travaux sont accompagnés d'une opération de sécurité qui consiste à supprimer les obstacles dangereux et à la réalisation d'aqueducs d'accès aux propriétés. Les fournitures sont prises en charge par la commune, les dépenses seront inscrites *en section de fonctionnement du budget primitif 2018*.

7. ADMISSION EN NON VALEUR

Le Maire expose à l'assemblée l'état des créances de la trésorerie en date du 13 mars 2018 pour le budget commune et assainissement prononçant l'effacement des dettes de créanciers et qu'il convient de passer les sommes dues en non-valeur.

Les montants des titres, objet de la demande de mise en non-valeur, s'élèvent à 237.60 € pour le budget principal et à 287.03 € pour le budget assainissement.

8. VOTE DES TAUX DES TAXES DE CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2018

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents,

↳ Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

• Taxe d'habitation =	10	%
• Foncier bâti =	10	%
• Foncier non bâti =	26.02	%

9. BUDGET COMMUNAL - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve et vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 aux sommes suivantes :

Investissement

Dépenses : 237 328.00 (dont 105 437.00 de RAR)
Recettes : 237 328.00 (dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 434 035.00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 434 035.00 (dont 0,00 de RAR)

10. BUDGET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve et vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 du service assainissement aux sommes suivantes :

Investissement

Dépenses : 22 691.00
Recettes : 22 691.00

Fonctionnement

Dépenses : 24 747.00
Recettes : 24 747.00

11. QUESTIONS DIVERSES :

- Suite au dépôt des demandes de subvention pour l'accord définitif, la **Commission Permanente du Conseil départemental** a décidé d'attribuer à la commune des subventions de **10 350.00 €** pour les travaux de toiture et de maçonnerie intérieure de l'église et de **10 701.89 €** pour la rénovation de la salle polyvalente.
- La **Communauté de communes Entr' Allier Besbre et Loire** conduit une démarche d'élaboration de projet de territoire (Projet global de développement qui se doit d'aborder l'ensemble des domaines qui rythment la vie d'un territoire : démographie, économie, tourisme, environnement, agriculture, services à la population, mobilité, culture, loisirs, logements...), en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires de l'Allier et le Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). Pour mettre en œuvre le projet de territoire, chaque Maire désignera un binôme qui sera amené à participer aux différents ateliers. Ce binôme sera composé d'une personne issue du Conseil Municipal et d'une personne issue de la population.

- **Projet d'installation d'une chaudière à granulés bois aux bâtiments scolaires et Mairie** / Un avant-projet sera réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.
- **Projet d'acquisition et de réhabilitation du café-restaurant** : les services de l'EPF ont visité la propriété de Mmes TOURNU le mercredi 21 février, le dossier a été confié aux services des domaines pour l'évaluation foncière. Les artisans se sont réunis le jeudi 22 mars pour établir une étude et l'estimation des travaux.
- **France mobile** : compte rendu de M. FIZZAROTTI Emmanuel, référent pour remonter les problèmes de couverture mobile rencontrés sur le territoire. Début mai, la fibre optique sera installée sur notre territoire.
- **TNT** (changements de fréquences) le 23 mai prochain la commune sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT. Cette évolution permet désormais de libérer des fréquences initialement dédiées au secteur audiovisuel pour un nouvel usage : donner plus de capacité aux services de très haut débit mobile pour répondre aux besoins croissants de trafic de données et améliorer la connectivité des territoires.
- **Pour info** / Le Bulletin Municipal 2018 sera distribué dans les 15 derniers jours d'avril.